



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reprise des transports publics le 11 mai

Garantir des déplacements aussi sûrs que possible pour les pendulaires et les écoliers

La réouverture des écoles obligatoires et des commerces dès le 11 mai s'accompagnera de la reprise quasi complète de l'offre des transports publics dans le canton. L'application par les entreprises de transport et les usagers du plan de protection pour les transports publics établi au niveau suisse doit permettre de garantir des voyages les plus sûrs possible. En matière de transport scolaire, ce plan a été mis en cohérence avec les comportements que les écoliers devront adopter en classe.

La réouverture partielle (école obligatoire) et graduelle (par demi-classe) des établissements scolaires ainsi que la reprise de l'activité économique s'accompagneront d'une nette reprise de l'offre en transports publics dans le canton la semaine prochaine. L'offre normale sera rétablie, sous réserve de la disponibilité des ressources en personnel des entreprises. En revanche, les offres nocturnes et touristiques sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

Pour offrir des conditions de déplacement aussi sûres que possible, un plan de protection fédéral pour les transports publics a été établi, fondé sur la responsabilité individuelle et la solidarité des usagers. Il sera déployé dans un contexte de reprise progressive de l'activité et de la mobilité, qui devrait générer une fréquentation plus basse que la normale.

Les principales recommandations aux voyageurs concernent les déplacements aux heures de pointe, qu'il s'agit d'éviter dans la mesure du possible en privilégiant les courses les moins chargées. Le port du masque est également recommandé lorsque la distance de 2 mètres ne peut être appliquée, en particulier en cas de forte affluence. De leur côté, les entreprises de transport sont chargées de renforcer le nettoyage des véhicules et des espaces utilisés par leur clientèle, d'informer les voyageurs sur les mesures de protection (hygiène et distanciation sociale) et de mettre en place des mesures pour protéger la santé de leur personnel. Notamment, les conducteurs ainsi que le personnel d'accompagnement doivent porter le masque lorsque la distance de 2 mètres ne peut être garantie.

S'agissant du transport scolaire, il est assuré de deux manières dans le canton de Vaud : par des courses exclusivement réservées aux écoliers (transport dédié), sous mandat des communes ; et par les lignes de transports publics régulières à l'horaire, ouvertes aux autres usagers.

Le plan général de protection des transports publics a fait l'objet au niveau cantonal d'une mise en cohérence avec les mesures prises à l'école. Ainsi, comme en classe, la distanciation sociale n'a pas à être observée entre enfants dans les transports publics et dans les transports scolaires dédiés. Elle doit l'être par contre entre adultes et enfants. Si la distance sociale entre enfants et adultes ne peut pas être appliquée, il est fortement recommandé aux adultes de porter le masque. Cette recommandation ne s'applique pas aux enfants.

Dans les transports scolaires dédiés, le chauffeur portera systématiquement un masque de protection, la taille et la disposition des véhicules ne permettant pas, le plus souvent, de garantir une distance de 2 mètres entre lui et ses occupants. Enfin, sur les lignes de transports publics, les conducteurs sont sensibilisés au retour des enfants et veilleront à ne pas restreindre leur accès dans les bus notamment en cas de forte affluence.

Les communes sont chargées de faire appliquer les mesures concernant le transport dédié, les entreprises de transport public celles concernant les lignes à l'horaire.

Les entreprises de transport ainsi que le Canton mettent tout en œuvre pour garantir le retour de l'offre dans les meilleures conditions et permettre un usage des bus, trains ou encore métros aussi sûrs que possible, aussi bien pour les usagers pendulaires et écoliers, que pour le personnel, lors de cette première étape de reprise d'activité. Ensemble, ils effectueront un suivi très attentif du niveau de l'offre, de la fréquentation notamment sur les lignes stratégiques telles que le métro m2 à Lausanne, ainsi que sur les ressources en personnel. A tout moment, des adaptations pourront être apportées pour répondre au mieux à la situation et aux besoins.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 6 mai 2020

RENSEIGNEMENTS

DIRH, Pierre-Yves Gruaz, directeur général, Direction générale de la mobilité et des routes,

[079 635 09 00](tel:0796350900)

DFJC, Julien Schekter, responsable de la communication du DFJC, julien.schekter@vd.ch,

[021 316 30 65](tel:0213163065)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Affiche_-_Recommandations_-_Opérateurs_de_transport_scolaire.pdf](#)